

Résidence « Ilot sud »
6, rue de la République
69960 CORBAS
04 72 51 21 62



Transaction - Location - Gestion - Lotissement

VENTES

Appartements, maisons, fonds de commerce, locaux commerciaux, parts de S.C.I :

- **4 % T.T.C.** du prix de vente à partir de 380.001 €
- **5 % T.T.C.** du prix de vente de 130.001 à 380.000 €
- **6 % T.T.C.** du prix de vente de 100.001 € à 130.000 €
- **6000 € T.T.C.** du prix de vente jusqu'à 100.000 €

Terrains : 6 % T.T.C. du prix de vente

Garages / parkings : 10% T.T.C. du prix de vente

Les « + » du MANDAT SERENITE (mandat exclusif) :

- Même niveau d'honoraires
- Mandat bénéficiant du S.I.A. (Service Inter Agences, un seul interlocuteur)
- Honoraires agences réduits, si le mandant a un client en direct, à :
 - * 4 000 € T.T.C. pour un appartement
 - * 5 000 € T.T.C. pour les autres types de biens

Les prix de vente sont affichés honoraires agence inclus.

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables est celui du mandat principal.

Résidence « Ilot sud »
6, rue de la République
69960 CORBAS



Transaction - Location - Gestion - Lotissement

HONORAIRES DE GESTION

-Pour les baux non meublés soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

***Maisons :**

5,50 % H.T. (6,60 % T.T.C.) des encaissements, avec compte-rendu mensuel des comptes

Etat préparatoire pour déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux, inclus

En sus : assurance loyers impayés, dégradations (pour compte) : 2,40 % des encaissements

***Appartements :**

6,00 % H.T. (7,20 % T.T.C.) des encaissements, avec compte-rendu mensuel des comptes.

Etat préparatoire pour déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux, inclus

En sus : assurance loyers impayés, dégradations (pour compte) : 2,40 % des encaissements

-Pour les baux meublés / stationnements / parkings et garages :

8,00 % H.T. (9,60 % T.T.C.) des encaissements, avec compte-rendu mensuel des comptes.

Etat préparatoire pour déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux, inclus

En sus : assurance loyers impayés, dégradations (pour compte) : 2,40 % T.T.C

des encaissements.

HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément aux dispositions de la Loi ALUR)

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20,00 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du locataire et du bailleur.

-Pour les biens dont la surface habitable est inférieure à 60 m²:

***Honoraires Locataires :**

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail: 9 € /m² T.T.C

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 1 € / m² T.T.C

***Honoraires Bailleurs :**

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail: 9 € /m² T.T.C

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 1 € / m² T.T.C

-Pour les biens dont la surface habitable est supérieure ou égale à 60 m²:

***Honoraires Locataires :**

-Honoraire de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail: 7 € /m² T.T.C

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 1 € /m² T.T.C

***Honoraires Bailleurs :**

-Honoraire de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail: 7 € /m² T.T.C

-Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 1 € /m² T.T.C

